

Compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 21 juin à 18H45, les membres du Conseil Municipal de ST LERY se sont réunis à la salle du conseil sur convocation en date du 14 juin 2024 qui leur a été adressée par Mr MANENC Daniel, Maire de la Commune de ST LERY et affichée Le 14 juin à la Mairie de ST LERY

Présents :

Mr MANENC Daniel, Mme ROCHERON Isabelle, Mme CONOIR Dominique,
Mr Corentin GILLET, Mr Xavier MARIVINT, Mr MAROT Daniel, Mme TRAVERS Agnès,
Mme ZUCCOLOTTO Sophie.

Absent non excusé : Mr Titouan JOSSE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ROCHERON

Nombre de membres en exercice	09
Présents	08
Suffrages exprimés	08

DELIBERATION 20240621-1 : RENFORCEMENT DE RESEAUX PAR ÉNÉDIS : PROPOSITION DE MORBIHAN ÉNERGIES DE FAIRE UN EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DU PUITS BOTREL OU RUE DES PERRIERES ET RUE LANCELOT

La proposition de travaux et de prise en charge est la suivante :

- **l'électricité** : L'effacement du réseau est pris à 100% par Morbihan Energies et les branchements des particuliers restent à la charge de la commune.

La TVA est à la charge de Morbihan énergies qui est le propriétaire du réseau électrique

- **l'éclairage public** : Morbihan énergies apporte une contribution de 30% avec un reste à charge pour la commune de 70 % sur le HT ; la TVA étant à notre charge

- **les télécom** entièrement à la charge de la commune

Monsieur le maire présente le dossier avec les deux propositions chiffrées de Mr Killian Dumont, référent effacement des réseaux de Morbihan Energies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour faire les travaux d'enfouissement des réseaux rue des perrières et rue Lancelot estimés à 84 259 € pour la commune avec un reversement de 10 200 € de Morbihan énergies.

- Autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

DELIBERATION 20240621-2 : CLASSIFICATION DU STADE DE RUGBY AVEC REMPLACEMENT DES POTEAUX ET POSE DE RAMBARDE DE SECURITE AUTOUR DU STADE

Le Président du Rugby Club de Mauron, Mr Gwendal LESEC nous demande une classification du terrain de Rugby afin d'effectuer des matchs de championnat.

Faisant suite à une réunion sur place le 26 avril dernier avec Mr Alain VIEUGUÉ, Référent Bretagne de la Commission nationale des enceintes sportives, les directives pour le classement sont les suivantes :

Le terrain doit être ceinturé dans sa totalité par une main courante jointive au pare-ballons dans les 4 coins.

La circulation du public entre les deux espaces protégés par les mains courantes seront délimités et fléchés coté Sud-Ouest par contournement sportive aménagé à cet endroit. Un accès pompier devra être accessible pour le terrain.

Les 2 poteaux de but sont vieillissants et devront être remplacés. Les filets pare-ballons devront être révisés voire remplacés.

Une première estimation a été faite par Sport Nature pour un montant de 51000 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de reporter ces travaux et de chercher d'éventuels subventions auprès des organismes financeurs et charge Mr Le maire de la présente délibération.

Fin de séance 19h50
En préfecture le 24 juin 2024
Affichée le 24 juin 2024

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LERY, le 21 juin 2024
Le Maire,
Mr Daniel MANENC